Avenant illégal : Accomplir fait économiser plusieurs millions à la Ville de Paris !

(Janvier 2012)

La nouvelle était assez sensationnelle pour que l'AFP et de nombreux médias (*Le Parisien, Le Figaro, les Echos, le JDD, le Monde, France 3, France 2...*) s'en fassent l'écho : l'avenant de 6,3 M€ accordé par la Mairie de Paris aux architectes Berger et Anziutti pour la construction de la Canopée, avenant que nous avions immédiatement dénoncé et attaqué devant le tribunal administratif, a été jugé illégal et annulé! La Ville a jusqu'au 31 mai 2012 pour renégocier le montant de cet avenant et limiter l'augmentation du contrat initial à 20 % au lieu de 28 %. Comme c'est une baisse d'un tiers environ du montant de l'avenant, nous estimons que nous avons fait gagner 2 M€ à la Ville de Paris, et sans doute beaucoup plus, car on peut espérer que cette décision servira d'exemple et que les autres sociétés impliquées dans la construction de la Canopée vont y regarder à deux fois désormais, avec de réclamer elles aussi de juteux avenants: elles savent qu'une petite association surveille de près les dépassements de devis.

A vrai dire, nous n'avons pas gagné seuls, mais avec le concours du Préfet d'Île de France, Daniel Canepa. En 2010, nous l'avions alerté une première fois à propos d'un avenant illégal de 675 000 € accordé à l'architecte Mangin. Nous lui avions demandé de le faire annuler, mais tout en reconnaissant que cet avenant était triplement illégal, il l'avait laissé exécuter!

En mars 2011, nous avons appris qu'un deuxième avenant illégal était accordé, cette fois, aux architectes de la Canopée, et nous avons à nouveau saisi M. Canepa. Notre avocat Maître Cyril Laroche lui a adressé une lettre plutôt « musclée » pour lui rappeler sa mission, qui est de contrôler la légalité des actes du Maire de Paris : « Il ne saurait être exclu que, compte tenu des conditions dans lesquelles vous opérez votre contrôle de légalité dans ce dossier, la SemPariSeine se croie désormais autorisée à faire fi des dispositions du code des marchés publics ». Par prudence, nous avons nous-mêmes déposé un recours contre l'avenant accordé à Berger et Anziutti. Nous avons découvert avec plaisir, lors de l'audience, que, sans rien nous dire, le Préfet avait lui aussi déféré l'avenant : apparemment, la Ville était quand même allée trop loin cette fois!

De façon surprenante, le juge a estimé que notre association, qui est pourtant mobilisée depuis 2003 sur l'affaire des Halles, n'avait pas « d'intérêt à agir » dans cette affaire, et nous a déboutés. En revanche, il a donné raison au Préfet et a annulé l'avenant. Pour nous, le résultat est le même : nous avons permis de mettre un terme aux dérives incessantes du budget de la Canopée, qui est quand même passé de 120 M€ en 2007 à 216 M€ en 2011... alors que la première pierre n'est même pas encore posée!

Nous avons vainement attendu un appel de M. Delanoë pour nous remercier de prendre soin des finances municipales. Tout au contraire, la Mairie de Paris a décidé de faire appel de ce jugement pour essayer de le faire casser. Mais l'appel n'étant pas suspensif, elle a dû se résoudre à entreprendre dès maintenant des négociations avec les architectes, car si un accord n'est pas trouvé d'ici la fin du mois de mai, le chantier devra s'interrompre.

Nous nous permettons humblement de suggérer une solution : et si la Ville renonçait à la construction de la partie du toit située au-dessus du cratère, à la fois très complexe techniquement, très coûteuse et sans aucune utilité à notre connaissance ?